

Quand demander ses rentes de retraite, à 60 ans, 65 ans, 70 ans ou encore 72 ans ?

Le Journal de Québec · 18 avr. 2024 · 35 · emmanuelle.gril@ quebecormedia.com

Quand devrait-on demander ses rentes de retraite : à 60, 65, 70 ou 72 ans ? La réponse dépend de plusieurs facteurs, mais si vous êtes en mesure de le faire, attendez le plus longtemps possible !



Pour nombre d'entre nous, les rentes gouvernementales (Régime de rentes du Québec et pension de la Sécurité de la vieillesse au fédéral) constituent une bonne part des revenus de retraite.

Or, le moment auquel on les réclame peut faire une très grande différence sur le montant que l'on recevra jusqu'à la fin de nos jours. C'est pourquoi il est essentiel de bien faire ses calculs, d'autant plus que l'on a généralement tendance à sous-estimer son espérance de vie, rappelle Hadi Ajab, planificateur financier indépendant et conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective rattaché à Services en placements PEAK.

« En 2022, à la naissance, l'espérance de vie est de 80,5 ans pour les hommes et de 84,1 ans pour les femmes. Mais attention, si l'on a déjà atteint l'âge de 65 ans, alors un homme a 25 % de chance de vivre jusqu'à 94 ans et une femme jusqu'à 96 ans ! » dit-il.

LA RENTE DE RRQ

Certaines personnes demandent leur RRQ à 65 ans sans se poser de question, tout simplement parce que c'est l'âge « normal » de la retraite et qu'elles n'ont pas de plan de décaissement. Or, cette décision peut peser très lourd sur leurs finances, explique Hadi Ajab, c'est pourquoi elle mérite qu'on s'y attarde.

Car si on possède une épargne personnelle (REER, CELI, etc.) suffisante, reporter la demande de RRQ peut être très payant.

« Depuis janvier 2024, il est possible de repousser le moment auquel on va réclamer le RRQ jusqu'à 72 ans. Pour chaque année de report à partir de 65 ans, on vient bonifier sa rente de 8,40 %, pour un maximum de 58,80 % », explique-t-il.

Actuellement, le maximum de la rente est de 1364,60 \$ par mois. Si on attend 72 ans, alors ce seront 2166,98 \$ qui tomberont dans nos poches, un montant qui sera indexé et versé jusqu'à votre décès.

Vous envisagez de demander votre rente provinciale avant 65 ans ? Dans ce cas, sachez qu'elle sera réduite de 0,50 à 0,60 % par mois d'avance, soit environ 7,20 % par an. Au lieu d'une rente maximale de 1364,60 \$ à 65 ans, si vous la réclamez à 60 ans, vous toucherez seulement 873,34 \$.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Du côté fédéral, on n'est admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) qu'à partir de 65 ans.

Il est toutefois possible de la reporter jusqu'à l'âge de 70 ans au plus tard. Là encore, attendre est avantageux puisque vous augmenterez votre rente de 7,20 % par année de report.

Par exemple, une rente de SV de 726,18 \$ par mois (trimestre d'avril à juin 2024) grimperait à 970,14 \$ si vous patientiez jusqu'à 70 ans.

« À partir de 75 ans, la rente fédérale est majorée de 10 % pour tous les retraités. Ce pourcentage s'appliquera aussi sur le montant bonifié, le cas échéant », rappelle Hadi Ajab.